

La guerre et le droit, deux termes antinomiques. En droit international, la légitimité de la guerre et la conduite de la guerre sont des questions habituellement abordées par les juristes. Le point sur ces questions avec Gilbert Guillaume. Découvrez ses explications historiques et juridiques sur les déclarations de Guerre et leur évolution, l'idée de la SDN d'assurer la paix par la justice, la charte des Nations Unies, l'évolution du Conseil de sécurité...Comment le recours à la violence entre États est-il légitimé par le droit ? Que se passe-t-il dans le cas des guerres civiles ? Des questions qui restent d'actualité.

Né en 1930, Gilbert Guillaume est licencié en droit de l'Université de Paris, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, diplômé de d'études supérieures d'économie politique et de science économique de l'Université de Paris, ancien élève de l'École nationale d'administration d'où il sortit major de la promotion France-Afrique ; Il fut ensuite, Conseiller d'État, et a notamment exercé les fonctions de Directeur des Affaires juridiques au ministère français des Affaires étrangères (1979-1987). Depuis 1980, il est membre de la Cour permanente d'arbitrage et a été arbitre désigné par de nombreuses organisations (INTELSAT, OACI,...). Il est Président de la Commission de recours de l'Organisation européenne de télécommunication par satellite et conciliateur et arbitre de Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.

Juge à la Cour internationale de justice de septembre 1987 à février 2005, M. Guillaume a été élu Président de cette juridiction le 6 février 2000 pour un mandat de trois ans.

Il a enseigné à l'Institut d'études politiques de Paris, à l'Institut des hautes études internationales de l'Université de Paris, à l'ENA, à l'École nationale de l'aviation civile, à l'École nationale des ponts et chaussées et à l'Institut international d'administration publique.

Source : [CANAL ACADEMIE](#)

